

Isabella Lazzarini

Les agglomérations secondaires et le pouvoir central : quelques considérations à propos de la constitution matérielle des principautés de l'Italie du Nord (XIV^e - XV^e siècles)

[In corso di stampa in *Les agglomérations secondaires de l'Antiquité au Moyen Âge* (Colloque international organisé par P. Jansen, P. Arnaud, Université de Nice-Sophia Antipolis, Nice 16-18 septembre 2004) © dell'autrice – Distribuito in formato digitale da "Reti Medievali"]

1. Introduction

Des recherches récentes sur les états italiens bas médiévaux, conduites sur différents niveaux, apparaît désormais avec une clarté croissante que l'un des caractères fondamentaux de l'évolution de la géographie politique de la péninsule italienne dans le bas Moyen Âge est la construction d'un système d'états territoriaux : de la mosaïque de villes, de seigneurie rurales, des communautés, des principautés, des royaumes qui parsemaient l'Italie à la mort de Frédérique II dérive, entre le XIV^e et le XV^e siècle, une hiérarchie réduite d'états d'ampleur régional, auxquels se relient les pouvoirs mineurs qui survivent à l'intérieur du système péninsulaire¹. Dans l'Italie du Nord, ces états s'organisent surtout autour de principautés issues des grandes villes communales². Ce processus cause une redéfinition des hiérarchies démiques héritées des siècles du Moyen Âge central et, par conséquence, des équilibres socio-politiques locaux. Le niveau très haut d'urbanisation de cette zone complique la question : dans la région qui comprends la Lombardia, l'Emilia-Romagna, le Veneto actuels, la présence de 25-30 centres qui au XIV^e siècle avaient une population comprise parmi les 100.000 et les 10.000 habitants, rends particulièrement difficile d'identifier avec des critères généraux les 'agglomérations secondaires'³.

Cela dit, il faut aussi préciser que cette évolution – de la ville à l'état territorial – n'est pas générale ni univoque, définitive ni totale. Il s'agit plutôt d'une 'vocation territoriale' diffusée qui n'exclut pas la force d'autres possibilités, ni l'existence d'autres solutions, de la survie d'états mineurs à l'articulation de formes diverses de pouvoir. Le système péninsulaire est en effet composé aussi soit par des pouvoirs qui n'atteignent jamais une dimension territoriale significative⁴, soit par des forces non territorialisées – c'est à dire non enracinées sur une base territoriale précise – et caractérisées par un profil juridictionnel mal défini : par exemple, les *condottieri*, protagonistes importants des conflits et de la confrontation politique italienne, mais parfois sans état⁵. Même les états territoriaux plus grands et puissants ne sont pas structurés selon un modèle de construction territoriale mécaniquement appliqué ou un équilibre standardisé de leurs éléments constitutifs, mais abritent plutôt une grande variété de solutions et de protagonistes de la dynamique locale, toujours soumis aux mutations conjoncturelles⁶. La géographie des pouvoirs sur le territoire, la

¹ En general, v. G. CHITTOLINI, « Organizzazione territoriale e distretti urbani nell'Italia del tardo Medioevo » , dans G. CHITTOLINI et D. WILLOWEIT dir., *L'organizzazione del territorio in Italia e in Germania: secoli XIII-XIV*, Bologna, 1994, p. 7-26 et I. LAZZARINI, *L'Italia degli Stati territoriali. Secoli XIII-XV*, Roma-Bari, 2003.

² Pour les origines urbaines des principautés septentrionales, v. G. CHITTOLINI, « Per una geografia dei contadi alla fine del Medioevo », dans ID., *Città, comunità e feudi negli stati dell'Italia centro-settentrionale (secoli XIV-XVI)*, Milano, 1996, p. 1-19 (éd. or. 1996) ; en général, v. G. M. VARANINI, « Governi principeschi e modello cittadino di organizzazione del territorio nell'Italia del Quattrocento » , dans S. GENSINI dir., *Principi e città alla fine del Medioevo*, Pisa, 1996, p. 95-127.

³ A propos des niveaux du peuplement de l'Italie médiévale, v. M. GINATEMPO, L. SANDRI, *L'Italia delle città. Il popolamento urbano tra Medioevo e Rinascimento*, Firenze, 1990.

⁴ V. R. FUBINI, « "Potenze grosse" e piccolo stato nell'Italia del Rinascimento. Consapevolezza della distinzione e dinamiche dei poteri » , in L. BARLETTA, F. CARDINI, G. GALASSO, dir., *Il piccolo stato. Politica, storia, diplomazia*, San Marino, 2003, p. 91-126.

⁵ V. M. N. COVINI, « Guerra e relazioni diplomatiche in Italia (secoli XIV-XV): la diplomazia dei condottieri » , dans *Guerra y diplomacia en la Europa occidental. 1280-1480*, Pamplona, 2005, p. 163-198, et F. SOMAINI, « Le *declarationes colligatorum* delle potenze italiane nel trattato della Lega italica del 1455 », relation présentée au colloque *La pace di Lodi, 1454*, Lodi, 27-28 febbraio 2004, sous presse.

⁶ V. à ce propos en dernier F. CENGARLE, G. CHITTOLINI, G. M. VARANINI, dir., *Poteri signorili e feudali nelle campagne dell'Italia settentrionale fra Tre e Quattrocento: fondamenti di legittimità e forme di esercizio*, Firenze, 2005 (mais première édition électronique dans *Reti Medievali Rivista* V-2004/1 http://www.storia.unifi.it/_RM/rivista/2004-

'constitution matérielle' des systèmes territoriaux dans la réalité de leurs dialectiques concrètes sont donc complexes, polymorphes et articulées⁷. Toutefois, la vocation territoriale des protagonistes de la dynamique politique semble forte et en bonne mesure condense de la plupart des pouvoirs, même si grâce à des langages politiques et des instruments parfois différents, et nous invite à "pensare in termini di sistemi di potere territoriali o regionali"⁸.

Le but de cette communication sera donc d'esquisser une typologie vraisemblable et articulée des agglomérations secondaires dans l'Italie du Nord (quasi-villes, communautés rurales de plaine et montagne, centres de petits états seigneuriaux, villages et bourgs ruraux) et de proposer, sur la base d'une bibliographie récente et assez homogène, une variété des modèles des rapports possibles entre ces agglomérations et les autres protagonistes de la dialectique locale à l'intérieur des nouveaux états territoriaux régis par des dynasties princières. Le risque est évidemment de simplifier à l'excès et de mortifier une réalité très articulée et complexe à la recherche d'un "modèle" plus ou moins facile⁹ : dans ce sens, et conscients des limites de l'opération, nous essaierons de considérer surtout les relations socio-politiques entre les élites locales – les communautés et leurs *homines* – et le pouvoir central – le prince, ses officiers et ses fidèles – en tenant le plus possible compte des différentes échelles démographiques et des multiples traditions locales. La chronologie correspondra, selon les cas, à un long Quattrocento, de la fin du XIV^e aux premières années du XVI^e siècle.

2. Le cadre

2.1. La formation des états territoriaux à la fin du Moyen Âge: le modèle princier et la géographie du peuplement.

L'histoire des transformations des pouvoirs territoriaux est en général une histoire de longue durée. Si la succession des événements, des conquêtes et des pertes territoriales se déroule au XIV^e siècle en Italie sur une chronologie très 'courte' – les annexions et les pertes se succèdent dans peu d'années voir de mois – l'enracinement des pouvoirs sur le territoire est au contraire un processus 'longue', contrasté et non univoque : l'union d'une zone auparavant autonome à une autre comporte une assimilation difficile et lente, qui connaît de moments d'accélération et de moments de recul. Ce processus est particulièrement complexe dans l'Italie du Nord parce que les protagonistes principales de la dynamique territoriale – qui sont ici les agglomérations urbaines – ont une longue tradition d'autonomie politique et contrôlent un territoire assez vaste autour d'elles, le *contado* ou *comitatus*, sur lequel elles revendiquent dès le début une pleine et générale souveraineté¹⁰. Ici la compétition politique oppose une ville à d'autres villes, et non – comme autre part en Europe à la même période – une ville à des princes ou à des seigneurs : elle se traduit donc dans des processus complexes et fragmentaires d'agrégation et de désagrégation d'éphémères coordinations de villes¹¹. Ce caractère originaire de la territorialisation à base urbaine conditionne aussi la formation des états régionaux de la fin du XIV^e et du plein XV^e siècle. Ces états se composent surtout d'une mosaïque de villes assujetties ou *dominate*, qui à leur tour, sont l'ancien

1.htm) : en particulier, A. GAMBERINI, « La territorialità nel Basso Medioevo: un problema chiuso? Osservazioni a margine della vicenda di Reggio » *ibidem*, p. 47-72. Pour un regard critique général à propos de la Lombardia milanaise, v. M. DELLA MISERICORDIA, « La Lombardia composita. Pluralismo politico-istituzionale e gruppi sociali nei secoli X-XVI (a proposito di una pubblicazione recente) » dans *Archivio Storico Lombardo*, 124-5, 1998-9, p. 601-47, en particulier aux p. 630-41.

⁷ À propos du concept de constitution matérielle, très utilisée récemment, v. en premier E. FASANO GUARINI, « Centro e periferia, accentramento o particolarismi: dicotomia o sostanza degli Stati in età moderna? » dans G. CHITTOLINI, A. MOLHO, P. SCHIERA dir., *Origini dello Stato. Processi di formazione statale in Italia fra medioevo ed età moderna*, Bologna, 1994, p. 147-85, p. 156 ; v. aussi les considérations générales de G. PETRALIA, « "Stato" e "moderno" in Italia e nel Rinascimento », dans *Storica*, 8, 1997, p. 9-52, et la bibliographie citée.

⁸ FASANO Guarini, « Centro e periferia... », p. 156.

⁹ Varanini exhorte justement à la prudence par rapport à la création d'un modèle princier : « La ricerca dello "specifico principesco" in materia di assetti territoriali non va esasperata », VARANINI, « Governi principeschi... », p. 111.

¹⁰ V. G. TABACCO, « La città vescovile nell'Alto Medioevo » et R. BORDONE, « La città comunale » dans P. ROSSI dir., *Modelli di città. Strutture e funzioni politiche*, Torino, 1987, p. 327-45 et p. 347-70.

¹¹ V. G. CHITTOLINI, « Cities, "city-states" and regional states in north-central Italy », dans *Theory and Society*, 18, 1989, p. 689-706, en particulier p. 693-5.

chef-lieu d'un binôme ville-*contado*, composé, quant à lui, par des nombreuses forces locales plus ou moins enracinées dans un territoire dont le pouvoir central commence à essayer de définir les bornes. « Gli stati cittadini – si constata – sono piuttosto inglobati negli stati regionali, che non sussunti e trasformati. »¹² La solidité des constructions territoriales nouvelles repose en bonne mesure sur la nature des régions qu'elles viennent d'acquérir et sur les rapports entre les différents protagonistes au niveau local. Dans ce contexte, et selon les caractères originaires du peuplement, les agglomérations secondaires trouvent un espace politique renouvelé : la vieille dialectique de ces communautés (et éventuellement de leurs seigneurs) avec la ville au cœur de leur ancien *contado* se complique grâce à une dialectique nouvelle avec le centre de l'état territorial, et le recours au prince multiplie les espaces de revendication locale et les possibilités d'obtenir des privilèges et des exemptions ; en fait, d'augmenter l'autonomie locale.

Avant d'approfondir tout ça, il faut quand même avoir une idée de la géographie démique de la région qui nous intéresse ici et essayer de préciser, selon les caractères de cette géographie, qu'est ce qu'on peut définir une 'agglomération secondaire' dans l'Italie du Nord au bas Moyen Âge.

L'Italie du nord comprend avant tout la 'Lombardia' médiévale. Avec ce nom au Moyen Âge on parle d'une région comprise dans un quadrilatère idéal de 45.000-50.000 km carrés, qui va de Varese (nord-ouest) à Treviso (nord-est), de Asti (sud-ouest) à Bologna (sud-est), c'est à dire non seulement la Lombardia actuelle, mais aussi le Piemonte oriental, l'Emilia occidentale et le Veneto occidental. Dans cette première région, entre le XIII^e et le XV^e siècle on trouve presque une vingtaine de grandes communes urbaines, qui à l'époque communale mûre donnent vie à des états assez vastes : Novara, Milano, Como, Bergamo, Brescia, Piacenza, Pavia, Parma, Reggio, Modena, Bologna, Mantova, Verona, Vicenza, Padova. Il s'agit dans la plupart des cas de villes issues d'un originaire réseau romain renforcé pendant l'haut Moyen Âge par l'établissement du complémentaire réseau ecclésiastique. L'extension des *contadi* contrôlés par ces villes varie et oscille entre les 4-5.000 km carrés de Milano ou de Bologna, et les 1.000 km carrés de Lodi: en moyenne, il s'agit de territoires de 2-3.000 km carrés environ¹³. A ces données territoriales s'ajoutent les données démographiques, imposantes pour l'époque : au début du XIV^e siècle, Milano compte plus de 100.000 habitants ; Bologna plus de 50.000 ; une série de 18-20 villes ont de 40.000 à 10.000 habitants¹⁴. C'est dans cette région que au XIII^e siècle la conquête du *contado* par les villes s'avère la plus radicale et complète : ici on reconnaît la forme plus représentative d'un territoire organisé en des vastes états urbains qui se suivent l'un après l'autre presque sans solution de continuité¹⁵.

Tout autour de cette vaste région, une deuxième aire qui comprend le Veneto nord-oriental, le Piemonte occidental et la ceinture romagnolo-umbra. Ici la renaissance urbaine d'époque communale a été plus lente, plus difficile et plus contrastée par les pouvoirs de princes territoriaux. La consistance démique des villes de cette zone est plus faible et la population urbaine oscille entre les 4.000 et les 10.000 habitants¹⁶. Une plus forte décadence du réseau

¹² V. G. M. VARANINI, « L'organizzazione del territorio in Italia: aspetti e problemi », dans S. COLLODO, G. PINTO, dir., *La società medievale*, Bologna 1999, p. 133-215, cit. p. 168. Varanini continue en soulignant que « gli ordinamenti territoriali di comunità di valle, di centri minori, di signorie territoriali sono rispettati e tutelati da un potere politico centrale che ha un atteggiamento 'constatativo' nei confronti delle istituzioni assise sul territorio, prende atto della loro esistenza, ne assume la tutela ».

¹³ A propos de cette région, v. CHITTOLINI, « Per una geografia... », p. 4-5.

¹⁴ Cremona, Brescia, Verona et peut être Padova ont entre 35.000 et 40.000 habitants ; Mantova, Parma, Piacenza, Pavia et peut être Asti, Modena et Treviso autour de 20.000 ; Bergamo, Como, Vicenza, Reggio, entre les 20.000 et les 10.000 ; Vercelli, Lodi et Crema autour de 10.000 ; Monza, Monselice et Bassano autour de 5.000. Pour les données démographiques, v. GINATEMPO, SANDRI, *L'Italia delle città...*, p. 71-89.

¹⁵ V. CHITTOLINI, « Per una geografia... », p. 4 : « È nell'area padana sopra definita che la conquista del contado avviene in forma più piena; e che si disegna con maggior chiarezza – in mancanza di *superiores*, dell'autorità preminente, cioè di principi e sovrani – quella particolare organizzazione del territorio secondo un vero e proprio sistema di vasti stati cittadini, i quali si susseguono l'uno accanto all'altro senza gravi soluzioni di continuità ».

¹⁶ Il s'agit des villes du Piemonte occidental (Torino, Alba, Pinerolo, Cuneo, Ivrea et Moncalieri), de la Romagna (Cesena, Ravenna, Faenza, Rimini, Forlì) et du Friuli (Trieste et Udine): v. GINATEMPO, SANDRI, *L'Italia delle città...*, p. 61-8, 86-7, 92-3. A propos de la distinction entre ces deux régions, v. aussi les considérations de M. GINATEMPO, « Le città italiane, XIV-XV secolo », dans *Poderes publicos en la Europa Medieval. Principados, Reinos y Coronas*, Pamplona, 1997, p. 149-209.

urbain d'origine romaine (Aquileia, Grado, Asolo, Ceneda, Cividale, Udine); une moindre résistance aux plus grandes villes des alentours (Feltre, Belluno); une croissance plus lente face aux pouvoirs seigneuriaux et princiers locaux (Torino, Ivrea, Alba, Acqui¹⁷); une structure démique plus fragmentée et un tissu urbain plus menu et dense dès l'origine (comme en Romagne ou dans le Montefeltro) : toutes ces raisons ont contribué à affaiblir dans cette ceinture autour de la Lombardia médiévale les villes en tant que protagonistes de la conquête du *contado* ; ces mêmes raisons ont jetté au contraire ici les bases pour un réseau significatif d'agglomérations secondaires au sein des états du bas Moyen Âge ou à l'intérieur d'espaces politiques fragiles et tourmentés¹⁸. Au XV^e siècle, dans ces deux régions nous trouvons établies quelques principautés dont la solidité et les dynamiques de construction territoriale dépendent en bonne mesure des caractères originaux des territoires acquis¹⁹. Dans la première zone, nous avons choisi de tenir compte du duché de Milano et du marquisat de Mantova en laissant de côté le Veneto vénitien, avec Bergamo et Brescia, et le Piemonte non milanais, sous la domination des Savoie. En deuxième lieu, nous considérerons les domaines des ducs d'Este (les duchés de Ferrara et de Modena et Reggio), qui sont aux frontières des deux zones d'urbanisation, et le Montefeltro, qui fait décidément partie de la deuxième (tout comme la nébuleuse des villes de Romagne soumises aux Malatesta), et qui a fait l'objet d'analyses précises et récentes du point de vue de l'organisation territoriale²⁰.

2.2. Pour une définition d'agglomération secondaire dans l'Italie du Nord-est au bas Moyen Âge. Le haut niveau d'urbanisation de la région considérée rends difficile de préciser exactement la signification du terme d'agglomération secondaire pour l'Italie du Nord au bas Moyen Âge. Il s'agit là d'une question complexe et articulée, qui part de la définition de ville²¹. Dans l'Italie post-romaine, en général pour définir une ville il faut que le centre urbain soit siège diocésain : écoutons parmi tant de témoignages les mots de Jacopo da Varagine, chroniqueur genôis de la moitié du XIII^e siècle : *loquendo proprie, civitas non dicitur nisi que episcopali honore decoratur*²². L'attribution de la chaire épiscopale pendant l'haut Moyen Âge confirme l'importance civique d'un habitat urbain d'origine romaine : Bartolo da Sassoferrato au XIV^e siècle précise que *civitas vero secundum usum nostrum appellatur illa, qui habet episcopum : antea tamen quam essent episcopi erant civitates* parce que les évêques sont les héritiers des anciens officiers romains, et donc gouvernent seulement les véritables *civitates* ; au XV^e siècle, Flavio Biondo, pour individuer les villes de la Péninsule, se réfère à l'Eglise, parce que *appellant Romanae Ecclesiae instituta civitates loca quae episcopos habent*²³. Cette continuité rigide de l'antiquité au Moyen

¹⁷ A propos de la nature de la région piémontaise où l'on assiste à une « riorganizzazione del territorio di cui non è [sia] protagonista assoluta una città, e di cui piuttosto sono [siano] responsabili insediamenti di taglia e di risorse minori, a prescindere dalla loro subordinazione ad una città », v. P. GUGLIELMOTTI, « Territori senza città. Riorganizzazioni duecentesche del paesaggio politico nel Piemonte meridionale », dans *Quaderni storici*, 30, 1995, p. 765-98 (cit. de la version distribuée par *Reti Medievali*, Biblioteca) et plus en général EAD., *Comunità e territorio. Villaggi del Piemonte medievale*, Roma, 2001. Pour le Bas Moyen Âge, v. aussi G. CASTELNUOVO, « Principati regionali e organizzazione del territorio nelle Alpi occidentali: l'esempio sabardo (inizio XIII-inizio XV secolo) », dans *L'organizzazione del territorio...*, p. 81-92.

¹⁸ Un autre cas très intéressant d'espace politique articulé entre villes et communautés est constitué par la Ligurie, qui sort un peu de notre région : v. à ce propos P. GUGLIELMOTTI, *Ricerche sull'organizzazione del territorio nella Liguria medievale*, Firenze 2005 (disponible en version digitale comme e-book de la revue *Reti Medievali*, http://storia.unifi.it/_RM/e-book/titoli/guglielmotti.htm). Pour la Toscana, v. les communications de Giuliano Pinto et de Céline Perol dans ce volume.

¹⁹ V. G. M. VARANINI, « L'organizzazione del distretto cittadino nell'Italia padana nei secoli XIII-XIV (Marca Trevigiana, Lombardia, Emilia) » dans *L'organizzazione del territorio...*, p. 133-233 et ID. « Governi principeschi... ».

²⁰ A propos de ce choix, v. I. LAZZARINI, « I domini estensi e gli stati signorili padani: tipologie a confronto », dans G. FRAGNITO, M. MIEGGE dir., *Girolamo Savonarola da Ferrara all'Europa*, Firenze, 2001, p. 19-49.

²¹ V. en dernier sur ce thème désormais imposant les considérations de M. FOLIN, « Sui criteri di classificazione degli insediamenti urbani nell'Italia centro-settentrionale, secoli XIV-XVIII », dans *Storia urbana*, 92, 2000, p. 5-23.

²² *Jacopo da Varagine e la sua cronaca di Genova*, G. MONTELEONE éd., Roma 1941, II, p. 218.

²³ B. DA SASSOFERRATO, *Tractatus super constitutione Qui sint rebelles*, cit. dans D. QUAGLIONI, « "Civitas" : appunti per una riflessione sull'idea di città nel pensiero politico dei giuristi medievali », dans V. CONTI dir., *Le ideologie della città dall'umanesimo al romanticismo*, Firenze, 1993, p. 63-4 ; F. BIONDO, *De Roma triumphante libri X...*, Basilea 1559, p. 295, cit. dans FOLIN, « Sui criteri... », p. 5.

Âge s'oppose à la croissance de villes nouvelles et influence l'essor et la hiérarchie des habitats. En particulier, là où les villes d'origine ancienne ont le poids démographique et la force territoriale de celles de la Lombardia médiévale, il est évident que un certain nombre d'agglomérations entre les 1.000 et les 10.000 habitants – qui ailleurs seraient considérées des véritables villes dans le plein sens du mot – ne peuvent être classifiées que comme des 'agglomérations secondaires'. Cette situation a une importante conséquence : le terme d'agglomération secondaire comprends au moins deux groupes d'habitats, les 'quasi città' ou quasi-villes – c'est à dire les centres habités auxquels ne manque qu'un évêque pour être une véritable cité - et les villages, à leur tour divisés entre eux selon l'ampleur, les fortifications, les formes de l'habitat²⁴. Dans les majeurs états urbains la hiérarchie des agglomérations secondaires comprend donc soit les 'quasi-villes', éclipsés dans leur croissance politique par le dense réseau des villes dominées, soit les villages de toute taille qui représentent un niveau local plus diffusé et parfois plus éloigné du pouvoir central. Dans les états plus réduits ou sans villes de premier plan, la hiérarchie des habitats se simplifie, les bourgs n'ont pas la force d'atteindre le niveau d'urbanisation et d'activité des quasi-villes et ils deviennent naturellement – en tant que villages – les interlocuteurs de la ville centrale ou du pouvoir princier. Le terme générique d'agglomération secondaire couvre donc une vaste typologie d'habitats non urbains, dont le lexique est très varié et dérive chaque fois sa définition du cadre politique et territorial de référence : des quasi-villes (*terrae* ou *castra nobilia*) aux bourgs (*burgi*) économiquement prospères et plus ou moins fortifiés (*castra*), aux villages mineurs (*villae* ou *vici*)²⁵.

Il faut préciser une distinction ultérieure qui concerne la nature institutionnelle de ces bourgs : sous la dénomination commune d'agglomérations secondaires, on peut en effet classer soit les communautés rurales du point de vue juridictionnel directement dépendantes des villes communales ou, plus tard, de l'état princier (par exemple, Vigevano) ; soit les bourgs au centre d'une seigneurie rurale (Correggio, Felino) ou parfois capitales d'une minuscule principauté (Mirandola, Carpi) ; soit les communautés montagnardes qui jouissent de statuts particuliers (Carpineto, Bellinzona) ou les fédérations (le Frignano dans le *contado* de Modène ou les vallées alpines lombardes) ; soit enfin les villages mineurs qui dépendent des seigneurs des lieux, des communautés majeures, des villes. Le degré d'autonomie de ces agglomérations est évidemment très diversifié – et se modifie tout au long de la période considérée – aussi bien que les rapports avec le pouvoir princier.

2.3. *Le prince et les agglomérations secondaires au XV^e siècle : les formes et les instruments d'un rapport complexe.*

De la complexe dialectique qui anime la constitution matérielle des principautés, nous choisissons ici d'analyser quelques aspects des rapports entre les communautés et les princes. Dans les états territoriaux à constitution princière, au XV^e siècle, le rapport entre les communautés rurales, leurs habitants et leurs élites politiques – qu'elles soient inféodées ou pas – et le pouvoir central

²⁴ A propos des 'quasi-villes', v. avant tout G. CHITTOLINI, « "Quasi città". Borghi e terre in area lombarda nel tardo Medioevo », dans ID. *Città, comunità e feudi...*, p. 85-104 (éd. or. 1990).

²⁵ En général sur ces classifications et sur l'origine et l'évolution des agglomérations secondaires au Moyen Âge central, v. A. A. SETTIA, *Castelli e villaggi nell'Italia padana. Popolamento, potere e sicurezza fra IX e XIII secolo*, Napoli, 1984, surtout aux p. 311-50 et 441-466 : pour le *contado* de Milano v. aussi les considérations de L. CHIAPPA MAURI, « Gerarchie insediative e distrettizzazione rurale nella Lombardia del secolo XIV », dans L. CHIAPPA MAURI, L. DEANGELIS CAPPABIANCA, P. MAINONI dir., *L'età dei Visconti. Il dominio di Milano fra XIII e XV secolo*, Milano, 1993, p. 269-301, en particulier p. 275-9. À propos du lexique de l'habitat, un exemple très intéressant même si tardif par rapport à la période qui nous intéresse ici est représenté par le texte du juriste padouan Girolamo Bonifaccio, qui à la fin du XVI^e siècle distingue : « v'erano città, terre, castelli e ville: i Latini con la parola *civitas* intendevano la ragunanza de cittadini, da quali fu la città nominata [...] Et la fabrica materiale dove li cittadini albergano *urbem* dissero [...] Terra è parola generale, ch'abbraccia ogni luogo da persone civili habitato: ma però secondo l'uso di questo paese hora Tera è detta quella che è alla Città inferiore me al Castello superiore: e perché non ha vescovo non è detta città. Castello poi è un luogo munito, alla terra inferiore [...] Villa poi propriamente è la casa di villa [...] e da Latini *pagus* è detta la villa. » G. BONIFACCIO, *Commentario sopra la legge dell'eccellentissimo senato veneto fatta l'anno MDLXXXVI a XV di dicembre... opera a prencipi, a feudatarii et a tutti gli studiosi di questa materia utilissima*, Rovigo 1624, p. 240-5, cit. dans FOLIN, « Sui criteri... », p. 11.

représenté par le prince, ses officiers, sa société de cour, se joue en lignes générales sur trois niveaux qualitativement différents et grâce à des langages politiques divers : la définition juridique des rapports entre la communauté et le pouvoir central et la gestion de ces rapports soit au centre de l'état princier, soit dans les réalités locales grâce à la médiation représentée par les officiers du prince, les élites locales, les seigneurs.

Avant tout, il est nécessaire de faire deux précisions. La synthèse simplifiée qui suit est surtout due à une exigence de clarté, étant donné que les trois niveaux dont nous parlons ne sont que les plus évidents de rapport entre communautés et pouvoir central, qu'ils sont très souvent entremêlés et qu'ils donnent vie à plusieurs combinaisons concrètes parfois très différentes entre elles. En deuxième lieu, il faut toujours considérer que les communautés dont on parle font souvent partie d'un domaine seigneurial plus ou moins ancien, plus ou moins vaste, plus ou moins indépendant de la ville ou du prince. Dans ce cas, une dynastie seigneuriale ancienne ou nouvelle gère sa propre politique entre la communauté et ses *homines*, la ville qui était au centre de l'ancienne *contado* de référence et le prince, et complique la dialectique territoriale et les modalités de l'annexion ou de la survie plus ou moins autonome de la communauté au sein de l'état princier²⁶. Cela dit, avant d'analyser en détail les différentes situations, il faut – conscients de tout risque de simplification – résumer la nature des terrains de contact et de contraction entre les communautés et le pouvoir central.

Le premier niveau est celui de la définition juridique du rôle et du statut du bourg à l'intérieur de l'état territorial. Selon les modalités d'annexion (par la dédition spontanée de la communauté au cours d'une guerre ou d'une succession, par la déclaration de fidélité des seigneurs ruraux ou des feudataires qui contrôlent le village, ou par la conquête du bourg ou de la ville qui le dominait avec tout son *contado*), les rapports entre le bourg soumis et le pouvoir central sont définis soit par les chapitres de soumission, soit par une nouvelle concession – féodale ou seigneuriale – aux seigneurs, soit par la normative princière (statuts, décrets, pactes, réponses aux suppliques) qui se superpose aux normes préexistantes. La révision des statuts locaux crée un espace élastique pour la contractation d'un certain degré d'autonomie²⁷, tout comme la dédition spontanée au cours d'une guerre ou d'une succession conflictuelle²⁸. La révision des statuts des villes dominées est une occasion aussi pour reconsidérer les équilibres judiciaires et fiscaux des anciens *contadi*²⁹. Le statut d'une communauté peut aussi être redéfini, totalement ou partiellement, par un décret spécifique, un privilège qui assure le respect d'anciennes concessions jamais révoquées ou de pratiques coutumières. L'argument sur lequel les communautés insistent au moment de définir ou de redéfinir leur rapport avec le centre du pouvoir territorial est avant tout l'indépendance de leur ancien chef-lieu urbain, indépendance qui arrive parfois à comprendre le contrôle sur un minuscule district territorial. C'est le cas de Mortara, dans le *contado* de Novara, qui en 1447 demande à Francesco Sforza d'annexer les villages voisins de Cerignano, Olevano, Cerreto et Parona, de façon que les habitants de Novara « non habiano ad impazarsene per alcun modo che

²⁶ Pour un cadre générale, v. G. CHITTOLINI, « Signorie rurali e feudi alla fine del Medioevo », dans *Comuni e signorie: istituzioni, società e lotte per l'egemonia*, dans G. GALASSO dir., *Storia d'Italia*, vol. IV, Torino, 1981, p. 589-676 ; pour un panorama très récent de cet aspect de la vie politique des campagnes, v. *Poteri signorili...*

²⁷ A propos des statuts ruraux et de leurs rapports avec les statuts urbains en Lombardie, v. G. CHITTOLINI, « La validità degli statuti cittadini nel territorio (Lombardia, sec. XIV-XV) » dans *Archivio Storico Italiano*, 160, 2002, p. 47-78 et L. CHIAPPA MAURI, « Statuti rurali e autonomie locali in Lombardia (XIII-XIV secolo) » dans L. CHIAPPA MAURI dir., *Contado e città in dialogo. Comuni urbani e comunità rurali nella Lombardia medievale*, Milano, 2003, p. 227-268.

²⁸ C'est le cas, très bien étudié par Chittolini, des chapitres de dédition des communautés lombardes à Francesco Sforza entre le 1447 et le 1450: v. G. CHITTOLINI, « I capitoli di dedizione delle comunità lombarde a Francesco Sforza », dans ID., *Città, comunità e feudi...*, p. 39-60 (éd. or. 1978).

²⁹ Pour la Lombardie, c'est le cas de la grande révision statutaire voulue par Gian Galeazzo Visconti autour des années 1390, pour l'état des Este il s'agit des nouveaux statuts de Modena et de Reggio voulus par Niccolò III en 1435, peu après l'investiture impériale sur les deux villes en 1433 : sur ces thèmes, pour Milano v. C. STORTI STORCHI, « Aspetti generali della legislazione statutaria lombarda in età viscontea », dans *Legislazione e società nell'Italia medievale. Per il VII centenario degli statuti di Albenga (1288)*, Bordighera, 1999, p. 71-101 et en dernier F. LEVEROTTI, « Leggi del principe e leggi della città nel ducato visconteo-sforzesco » et A. GAMBERINI, « La forza della comunità. Statuti e decreti a Reggio in età viscontea », dans R. DONDARINI, G. M. VARANINI, M. VENTICELLI dir., *Signori, regimi signorili e statuti nel tardo medioevo*, Bologna, 2003, p. 143-88 et p. 109-22. Pour les états des Este, v. L. TURCHI, « Riflessioni su statuti e politica signorile del diritto: il caso estense fra XV e XVI secolo », dans *Signori, regimi signorili e statuti...*, p. 367-96.

sia : li quali luoghi restino cum la dicta terra de Mortara et in la sua iurisdictione, cum mero et mixto imperio »³⁰. Parfois cette indépendance se traduit dans un statut spécifique, celui de *terra separata* : le bourg aspire à dépendre directement du prince et des magistratures centrales de l'état, en évitant toute interférence de son ancien chef-lieu et des officiers provinciaux (tels le référendaire). En général, cette 'séparation' se traduit dans plusieurs niveaux d'autonomie. Sur le plan judiciaire, la communauté est régie par des propres officiers nommés par le prince, qui ont le *mero et mixto imperio*, et ses habitants peuvent librement choisir la cour d'appel à laquelle se référer. Sur le plan fiscal, la communauté est exemptée des anciennes impôts municipales sur les travaux dans le territoire, les *angariae* ; elle parfois obtient aussi le droit d'obliger les propriétaires citadins aux charges réelles qui gravent sur la *terra* ; ses impôts directs enfin sont réparties par les officiers centrales du prince au lieu des élites de l'ancien chef-lieu³¹. L'obtention éventuelle d'un de ces privilèges dans la plupart des cas n'est pas définitive : la dialectique entre le prince et les agglomérations secondaires de son territoire se compose donc souvent – au niveau central et aux différents degrés du niveau local – d'un tissu serré de revendications, de conflits, de querelles ; le statut des bourgs est défini et redéfini par les actes de la pratique judiciaires et les sentences des juges princiers sont souvent à l'origine d'une coutume autonome successive³².

Cette dialectique entre les communautés rurales et le pouvoir du prince se déroule avant tout au niveau central de l'état, c'est à dire au plein milieu de la société politique de la capitale et de la cour. La cour et le monde des offices et des fonctions centrales agissent en tant qu'espace multiple, dans lequel les communautés rurales peuvent tisser un réseau plus ou moins serré de rapports de clientèle, de soumission, de *adherentia*, selon leurs propres caractères sociaux, leur position géopolitique, la composition de leurs élites et leur proximité aux pouvoirs princiers et à leurs représentants³³. Pour les communautés rurales la capitale est en même temps l'interlocuteur principale en tant que siège de la cour du prince, un adversaire potentiel (là où elle exerce encore une influence municipale sur son *contado*), une source enfin de pouvoir, d'ascension sociale, de définition identitaire³⁴. Elle est en effet un scénario fondamentale de la contraction politique pour tous les membres de l'état territorial : les agglomérations secondaires, selon les circonstances, ont la possibilité d'y faire parvenir leurs revendications ou leurs protestations soit grâce à des canaux personnels ou clientélares (tels la présence presque continue à la cour de personnages issus de familles locales qui font fonction de référents centraux de la communauté), soit grâce à des instruments formels, tels les supplications (qui permettent à n'importe qui d'obtenir l'attention du prince et de son entourage) ou les chapitres octroyés à la suite des pétitions recueillies à l'occasion d'une enquête générale³⁵. La définition du statut des communautés est le résultat de la décision du

³⁰ CHITTOLINI, « I capitoli... », p. 79.

³¹ Pour tout cela, v. G. CHITTOLINI, « Le 'terre separate' nel ducato di Milano in età sforzesca », dans ID., *Città, comunità e feudi...*, p. 61-84 (éd. or. 1983) et en particulier les volumes dédiés au cas exemplaire de Vigevano, G. CHITTOLINI dir., *Metamorfosi di un borgo. Vigevano in età visconteo-sforzesca*, Milano, 1992, et G. CHITTOLINI dir., *Vigevano e I territori circostanti alla fine del medioevo*, Milano, 1997.

³² Pour quelques exemples, v. CHITTOLINI, « Le 'terre separate'... », p. 68. Cette dynamique se répète parfois dans le cas de villages donnés en fief aux fidèles ducaux, dont les *homines* ont recours aux cours judiciaires du prince pour contracter les formes de leur soumission : v. l'exemple de la communauté de Pecetto, dans le *contado* de Vercelli, étudiée par F. CENGARLE, « La comunità di Pecetto contro i Mandelli feudatari (1444): linguaggi politici a confronto », dans *Poteri signorili...*, p. 105-126.

³³ V. au moins les interventions dédiées à la cour dans le volume *Origini dello Stato...*: T. DEAN, « Le corti. Un problema storiografico » ; M. FANTONI, « Corte e Stato nell'Italia dei secoli XIV-XVI » ; J. S. GRUBB, « Corte e cronache: il principe e il pubblico » ; E. W. MUIR, « Extraterritorialità e integrazione nelle corti del tardo medioevo », respectivement aux p. 425-48; 449-66; 467-83; 483-91, et la bibliographie citée ; à propos du monde des offices, v. F. LEVEROTTI, dir., *Gli ufficiali negli Stati italiani del Quattrocento*, dans *Annali della Scuola Normale Superiore di Pisa*, Pisa 1997.

³⁴ Sur le problème des capitales, v. LAZZARINI, « I domini estensi... », p. 29-31 et bibliographie citée : pour Milano en particulier, v. au moins G. CHITTOLINI, « La crisi dello stato milanese alla fine del Quattrocento » dans ID., *Città, comunità e feudi...*, p. 167-180 (éd. or. 1993) et S. EPSTEIN, « Town and country: Economy and Institutions in late medieval Italy », dans *Economic History Review*, 46, 1993, p. 453-77.

³⁵ Il nous suffira de rappeler quelques analyses récentes particulièrement focalisées sur les communautés : v. les études dédiées à la supplication aux princes par G. M. VARANINI, « "Al magnifico e possente signoro". Suppliche ai signori trecenteschi italiani tra cancelleria e corte: l'esempio scaligero » et par M. N. COVINI, « La trattazione delle suppliche nella cancelleria sforzesca: da Francesco Sforza a Ludovico il Moro » et aux enquêtes générales par L. TURCHI, « I capitoli

prince, mais cette décision passe souvent par la médiation de la société politique princière, qui grâce à ce rôle de médiation discipline et organise sa propre influence sur les sociétés locales et en même temps voit de cette façon confirmée sa prééminence au niveau central³⁶. Les agglomérations secondaires, de leur côté, n'ont pas beaucoup de choix : elles sont obligées de se remettre aux quelques puissants locaux – feudataires, notables – bien ou mal insérés dans la société de cour, et dans la plupart des cas à leur tour absorbés par la poursuite de ses propres fins.

Au niveau territorial, si l'on considère les émanations du pouvoir central, il faut souligner le fait que l'autorité du prince est exercée avant tout par ses officiers. Plusieurs recherches récentes mettent en évidence le rôle des officiers non seulement en tant qu'exécuteurs plus ou moins efficaces de la volonté des princes, mais surtout en tant que médiateurs et arbitres entre le pouvoir central et les élites locales³⁷. Dans ce sens, les officiers locaux – les vicaires, les podestats, les commissaires, les capitaines – deviennent en même temps les représentants du prince et les porte-paroles des communautés : leur rôle se complique en particulier lorsqu'il se déroule une dialectique territoriale polyvalente, c'est à dire dans les états composés par plusieurs villes et par des microrégions rurales plus ou moins autonomes. Les podestats du territoire peuvent cumuler dans ce cas trois rôles parfois contradictoires entre eux : ils représentent le prince ; ils défendent les usages et les coutumes locaux (et donc le degré d'autonomie obtenu par la communauté), quelquefois en tant que seigneurs de ces communautés mêmes; parfois enfin – selon leur origine socio-politique – ils agissent en tant qu'émissaires des élites urbaines dont ils tutèlent les intérêts dans les *contadi* respectifs³⁸.

3. Pour une typologie

Jusqu'ici, nous n'avons qu'esquissé quelques traits généraux d'une question trop complexe et articulée pour être si rapidement synthétisée : il nous faut la détailler avec une analyse, même rapide, de quelques situations concrètes, dans lesquelles la chronologie aussi prendra son importance. La région qui nous intéresse, on l'a vu, peut être divisée en deux sous-régions dont les caractères sont, de notre point de vue, assez différents. Il faudra donc choisir quelques exemples significatifs des deux.

3.1. La Lombardia médiévale : une sous-région composite à intense urbanisation.

3.1.1. La Lombardia milanaise : les agglomérations secondaires d'un duché d'ampleur régional.

Du point de vue territorial, le duché de Milano au XIV^e et au XV^e siècle se caractérise par deux éléments. Il fait partie d'une sous-région, la Lombardie médiévale, dont on a constaté le niveau très haut d'urbanisation, c'est à dire, une zone où non seulement il y a une constellation très serrée de villes anciennes, bien peuplées et de grande envergure politique, mais aussi les agglomérations secondaires annoverent parmi leurs rangs plusieurs communautés de dimensions presque urbaines. Il est aussi un état d'ampleur régional : il est en fait composé par une ville capitale, Milano, et son *contado*, par plusieurs villes dominées et leurs territoires, par des zones de montagne où on retrouve des communautés bien organisées, par des seigneuries rurales plus ou

comunitari presentati a Ercole II d'Este (1534-1535): giustizia principesca e comunità », dans C. NUBOLA, A. WÜRGLER dir., *Suppliche e « gravamina »*. Politica, amministrazione e giustizia in Europa (secoli XIV-XVIII), Bologna, 2000, p. 65-106, 107-146, 473-516.

³⁶ V. I. LAZZARINI, *Fra un principe e altri stati. Rapporti di potere e forme di servizio a Mantova nell'età di Ludovico Gonzaga*, Roma, 1996 et M. FOLIN, *Rinascimento estense. Politica, cultura, istituzioni di un antico Stato italiano*, Roma-Bari, 2001 : pour Milano, v. les remarques de DELLA MISERICORDIA, « La Lombardia composita », cit. à la n. 7, en particulier aux p. 643-4.

³⁷ V. en général *Gli ufficiali...* et P. CORRAO, « Funzionari e ufficiali », dans *La società medievale...*, p. 177-215. Significatif, de ce point de vue, est le refus des grandes dynasties seigneuriales de la plaine du Po (tels les Rossi ou les Pallavicino) de prêter un service quiconque au duc de Milano en tant qu'officiers au XV^e siècle : v. à ce propos G. CHITTOLINI, « Il particolarismo signorile in Emilia fra Quattro e Cinquecento » dans ID. *La formazione dello stato regionale e le istituzioni del contado. Secoli XIV e XV*, Torino, 1979, p. 245-91 (éd. or. 1977), p. 269-70 et en dernier lieu les considérations de M. GENTILE, *Terra e poteri. Parma e il parmense nel ducato visconteo-sforzesco all'inizio del Quattrocento*, Milano, 2001, en particulier aux p. 57 et suivantes et aux p. 92-93.

³⁸ V. au moins l'étude pionnière de G. CHITTOLINI, « L'onore dell'ufficiale », dans *Quaderni milanesi*, 17-18, 1989, p. 5-55.

moins grandes et puissantes³⁹. Milano se présente donc comme le modèle idéal pour une étude de tout l'éventail des rapports possibles entre des habitats et des pouvoirs de nature et dimension différentes⁴⁰.

En général, il faut dire que l'objectif principal de presque toutes les agglomérations secondaires – des plus vastes aux plus petites, des bourgs de plaine aux communautés de montagne, aux seigneuries rurales – qui entrent à un moment donné à faire partie de l'état milanais est de se garantir le plus haut degré possible d'autonomie. Cette autonomie se traduit dans la plupart de cas dans une autonomie des districts urbains auxquels ces agglomérations devraient appartenir, en tant que portions des *contadi* d'une ville communale, ou au moins de l'influence plus ou moins accentuée de la ou des villes plus proches. Dégagée des liens vers une ville, libre de l'autorité des officiers provinciaux, la communauté – ses *homines* ou ses hommes et ses seigneurs – dépend seulement du duc et des magistratures centrales de l'état : elle jouit d'une condition de dépendance immédiate qui lui permet un rapport plus directe avec le pouvoir princier⁴¹. Cette autonomie, on l'a vu, se traduit dans l'institut de la *separation*, c'est à dire de la concession à la communauté du statut de *terra separata*. Ce statut vient d'être accordé à des habitats de structure politique et institutionnelle différente, et selon une chronologie et des modalités juridiques diversifiées⁴².

Les seigneurs ruraux de toute sorte peuvent obtenir des privilèges de séparation grâce aux investitures féodales : les ducs confirment sous la veste d'une concession en fief de cour les prérogatives (d'origine impériale ou pas) des feudataires sur un territoire d'ancienne subjection et souvent ils créent des îlots immunes en concédant des communautés en fief à leurs fidèles, qui parfois ne sont même pas originaires de la région⁴³. Si au XIV^e siècle les Visconti se limitent à confirmer et à contrôler le *status quo* de tous ces seigneurs *iurisdictionem separatam habentes* (il suffit de rappeler la favorable politique de Bernabò Visconti à l'égard des feudataires du territoire de Reggio Emilia, même à préjudice des prérogative de la ville de Reggio⁴⁴), à partir de 1395 et de la concession à Gian Galeazzo du titre ducal, les ducs de Milano renouvellent les *immunitates* et le *merum et mixtum imperium* des seigneurs sous une veste féodale. Il ne s'agit pas, bien évidemment, d'un processus linéaire et progressif, mais plutôt d'une pratique contrastée ; toutefois, cette pratique concerne au XV^e siècle presque toutes les grandes familles féodales du duché, des seigneurs de titre impérial aux feudataires locaux⁴⁵.

³⁹ V. en dernier les considérations de VARANINI, « L'organizzazione del territorio... », p. 199 et suiv. ; pour les siècles du Moyen Âge central, v. le cadre géo-morphologique de la Lombardia orientale de F. MENANT, *Campagnes lombardes du moyen âge. L'économie et la société rurales dans la région de Bergame, de Crémone et de Brescia du Xe au XIIIe siècle*, Roma, 1993 ; v. aussi la synthèse de F. SOMAINI, « Processi costitutivi, dinamiche politiche e strutture istituzionali dello stato visconteo-sforzesco » dans G. ANDENNA, R. BORDONE, F. SOMAINI, M. VALLERANI dir., avec la collaboration de A. CELLERINO, A. CERESATTO, M. FOSSATI, *Comuni e signorie nell'Italia settentrionale : la Lombardia*, vol. VI de G. GALASSO dir., *Storia d'Italia*, Torino, 1998, p. 681-825 ; v. à ce propos les considérations générales de DELLA MISERICORDIA, « La Lombardia composita... ».

⁴⁰ À propos du vaste éventail de situations territoriales proposé par la Lombardia milanaise, v. au moins deux volumes récents, *Contado e città in dialogo... et Poteri signorili...*

⁴¹ À propos des débuts des autonomies des bourgs à l'époque communale, v. CHIAPPA MAURI, « Gerarchie insediative... », p. 276-7 : v. aussi en général pour les racines communales de ces processus P. GRILLO, « Comuni urbani e poteri locali nel governo del territorio in Lombardia (XII-XIV secolo) », dans *Contado e città in dialogo...*, p. 41-82, et à propos du territoire directement contrôlé par Milano, A. GAMBERINI, « Il contado di Milano nel Trecento. Aspetti politici e giurisdizionali », *ibidem*, p. 83-137.

⁴² V. n. 32 et aussi G. CHITTOLINI, « Terre, borghi e città in Lombardia alla fine del Medioevo », dans *Metamorfosi di un borgo...*, p. 7-30.

⁴³ Les exemples de ce phénomène sont évidemment très nombreux : v. pour son évolution l'analyse désormais classique de CHITTOLINI, « Infeudazione e politica feudale... » (à propos de légitimation impériale, presque toutes les grandes dynasties seigneuriales lombardes en jouissent entre le XIV^e et le XV^e siècle : « dai più antichi ceppi marchionali e comitali, come i Pallavicini, i Cavalcabò, i conti di Lomello, alle famiglie che solo più di recente si erano affermate nell'Italia padana, come i Rossi, i Dal Verme, i Beccaria, i Terzi, gli Scotti, i Fieschi, i Landi » p. 42) et, pour quelques exemples récents, A. BARBERO, « Da signoria rurale a feudo: i possessi degli Avogadro fra il distretto del comune di Vercelli, la signoria viscontea e lo stato sabauda », CENGARLE, « La comunità di Pecetto... » et N. COVINI, « In Lomellina nel Quattrocento: il declino delle stirpi locali e i 'feudi accomprati' », dans *Poteri signorili...*, p. 31-46 et 127-74..

⁴⁴ V. à ce propos A. GAMBERINI, *La città assediata. Poteri e identità politiche a Reggio in età viscontea*, Roma, 2003.

⁴⁵ V. CHITTOLINI, « Infeudazione e politica feudale », en particulier aux p. 51 et suivantes. Les lignes interprétatives définies par Chittolini dans une série d'essais insuperés des années 1970 (G. CHITTOLINI, « Il luogo di Mercato, il comune

Les communautés alpines de vallée et les fédérations montagnardes (les vallées de Valsesia, Ossola, Valtellina dans l'aire milanaise, la Val Brembana, Valseriana, Val Camonica dans le *comitatus* de Bergame, la Val Trompia et la Val Stabbia dans le *contado* de Brescia), tout comme quelques bourgs subalpins de bonne envergure (Bellinzona, Lecco, Cannobio), dès l'époque communale assez indépendants des villes de la plaine, voient amplement reconnue leur émancipation avec la concession du statut de terres ou de vallées séparées. À leur intérieur, les dynamiques locales entre les communautés, les seigneurs, les villes les plus proches, les officiers princiers connaissent des caractères tout à fait particuliers⁴⁶.

Le modèle se complique à propos des grandes agglomérations secondaires de la plaine. Il faut avant tout en avoir une idée quantitative : presque tous les *contadi* des anciennes villes communales lombardes peuvent vanter quelques "presque-villes" ou quelques bourgs de grande envergure⁴⁷. Ces communautés, grâce à leur richesse et à leur importance, sont unies dès le XIII^e siècle au moins à la ville plus proche et à son *contado* par des liens économiques – agricoles, commerciaux, annonaires – et sociaux très forts. D'un côté, cette condition de interdépendance renforce de la part des presque-villes plus riches et peuplée l'aspiration à une autonomie à la fois administrative et économique ; de l'autre, elle augmente les résistances de la ville à renoncer à ses prérogatives sur une portion aussi riche de son *contado*. Même le prince se maintient très prudent à propos de la concession de l'autonomie à ces communautés. Pour toutes ces raisons, l'histoire des *terre separate* du duché est une histoire difficile et fragmentée. Pour mieux la comprendre, il faut nuancer la chronologie. Une série de bourgs lombards obtiennent une certaine autonomie dès le début de la domination des Visconti. Crema, Vigevano, Borgo San Donnino, Treviglio, Soncino, Martinengo sont, selon les mots de Paolo Azario, *castra nobilia*⁴⁸ : aux dernières décennies de l'époque communale ils ont déjà acquis une certaine indépendance politique, qui lui permet de s'insérer dans l'état régional des Visconti avec des vastes prérogatives et une concrète séparation de leur ancien chef-lieu. Tout au long du XIV^e siècle, les concessions et les privilèges à l'égard d'autres centres ruraux, tels Romano, Voghera, Valenza se multiplient. Pendant les premières décennies du XV^e siècle, qui suivent la grande crise dynastique et territoriale du début du siècle (après la mort du duc Gian Galeazzo en 1402⁴⁹), nous assistons à une nouvelle vague de privilèges, grâce auxquels Giovanni Maria et Filippo Maria Visconti essaient de s'assurer la fidélité des communautés majeures dans un contexte de profonde crise de l'autorité ducale. Cette tendance se

di Parma e I marchesi Pallavicini di Pellegrino », « La "signoria" degli Anguissola su Riva, Grazzano e Montesanto fra Tre e Quattrocento » et « Il particolarismo... », dans ID., *La formazione dello stato regionale...*, p. 101-80, 181-253, 254-90, mais respectivement des années 1973, 1974, 1977) ont été reprises par une série d'études récentes, parmi lesquels les recherches citées aux nn. 6 et 44, auxquels il faut au moins ajouter M. GENTILE, « Giustizia, protezione, amicizia: note sul dominio dei Rossi nel Parmense all'inizio del Quattrocento » et P. SAVY, « Costituzione e funzionamento dello "stato vermesco" » dans *Poteri signorili...*, p. 89-104 et 73-88. Pour la période suivante, v. les recherches de L. ARCANGELI, *Gentiluomini di Lombardia. Ricerche sull'aristocrazia padana nel Rinascimento*, Milano, 2003, en particulier l'*Introduzione* (pour une synthèse importante sur le thème des lignages aristocratiques lombards entre le Moyen Âge et l'âge moderne), p. IX-XXXIV.

⁴⁶ Pour un cadre général, v. G. CHITTOLINI, « Principi e comunità alpine », dans *Città, comunità e feudi...*, p. 127-144 (mais 1988) ; pour le cas de la Valtellina, v. les recherches de Massimo Della Misericordia : M. DELLA MISERICORDIA, « Dividersi per governarsi: fazioni, famiglie aristocratiche e comuni in Valtellina in età viscontea (1335-1447) », dans *Società e Storia*, 86, 1999, p. 715-66 et ID., *La disciplina contrattata. Vescovi e vassalli tra Como e le Alpi nel tardo Medioevo*, Milano, 2000.

⁴⁷ Dans le milanais, voilà Monza, Treviglio, Lecco, Abbiategrasso; dans le territoire de Pavia, Vigevano, Voghera, Valenza, Sale, Mortara; dans le cremonais, Crema, Soncino, Casalmaggiore, Castelleone, Pizzighettone; dans le bergamasque, Romano et Martinengo; dans le *contado* de Brescia, Asola, Orzi, Chiari; entre Parme et Plaisance, voilà Castel San Giovanni, Fiorenzuola, Borgo San Donnino-Fidenza, Castellarquato : v. CHITTOLINI, « 'Quasi città'... ».

⁴⁸ P. AZARII, *Liber gestorum in Lombardia et precipue per et contra dominos Mediolani*, F. COGNASSO, éd., dans *Rerum Italicarum Scriptores*², XVI/4, Bologna 1925-39, p. 32, cit. dans CHITTOLINI, « Le 'terre separate'... », p. 63 : à cet article de Chittolini on fait référence pour la reconstruction qui suit et on renvoie pour la bibliographie détaillée.

⁴⁹ Crise dont l'importance ne va pas sous-estimée (tout comme le poids des autres ruptures dynastiques à Milan en 1447 et en 1499), par rapport à une évaluation globale des transformations de la constitution matérielle du duché : v. à ce propos les considérations de DELLA MISERICORDIA, « La Lombardia composita... », p. 634 et suivantes. Pour une reconstruction des événements de cette période, voir F. COGNASSO, « Il ducato visconteo da Gian Galeazzo a Filippo Maria Visconti », dans *Storia di Milano*, VI, *Il Ducato visconteo e la repubblica ambrosiana (1392-1450)*, Milano, 1955, p. 3-546; F. CATALANO, « La nuova signoria : Francesco Sforza », dans *Storia di Milano*, VII, *L'età sforzesca*, Milano, 1956, p. 3-223.

renforce pendant les années 1420-1430. Filippo Maria semble vouloir reconnaître l'existence, à l'intérieur du duché, d'une catégorie de communautés dotées d'un statut particulier, qui va être défini comme un institut juridique aux contours précis, et cela encourage beaucoup de bourgs, même petits, à essayer d'acquérir cette condition. En réalité, la vague de concessions arrive désormais à son terme. Les privilèges de séparation s'avèrent fragiles, les communautés n'ont pas toujours la force de maintenir leur autonomie : les ducs mêmes n'ont pas toujours la possibilité concrète de les défendre face aux *condottieri* ou aux feudataires plus puissants (c'est le cas de Sale, inféodé en 1414 au Carmagnola, ou de Castelleone, inféodé en 1438 à Taliano Furlano, ou de Castellarquato, inféodé en 1438 à Nicolò Piccinino⁵⁰), même si ces inféodations ne sont presque jamais durables (à l'exception faite de celle aux dal Verme sur Voghera, Bobbio et Castel San Giovanni, qui va durer jusqu'à 1485⁵¹). Parfois les privilèges sont révoqués (comme à Chiari en 1421, après la reconquête temporaire de Brescia) et les bourgs sont réintégrés dans leurs ancien *contado*: c'est le cas de Binasco, centre de *capitanato cum mero et mixto imperio*, qui revient au *contado* de Pavie en 1437. Pendant les années 1430-1440, les villes mêmes contre-attaquent à cause de la multiplication des séparations et des contemporaines inféodations de terres et de bourgs : même l'autorité ducale, surtout à l'époque des Sforza, prend conscience des difficultés que, dans une époque moins troublée du point de vue politique et militaire, cette prolifération de privilèges, d'exemptions, de statuts particuliers peut provoquer à l'ordinaire administration de l'état. La concession de l'autonomie aux agglomérations secondaires plus importantes complique en effet inévitablement les mécanismes de l'administration de la justice, de l'imposition et de la perception fiscales, de l'action des officiers du prince : la structure économique du duché, très serrée et interdépendante, ne laisse pas trop d'espace aux exceptions. Francesco Sforza en premier est donc très prudent, en concédant très peu de nouvelles autonomies et en renouvellent seulement au début de son duché, et par une période définie, les privilèges d'antan. Le cadre des terres *se separatas asserentes* devient dans la Lombardia milanaise vers la fin du XVe siècle toujours moins bondé. Seule Vigevano, sorte de capitale de cour sous Ludovico Sforza qui la comble de faveur, obtiendra la dignité de ville et le siège épiscopale, mais à la fin de l'époque des Sforza, en 1530 (Crema – désormais vénitienne – y arrivera seulement en 1580)⁵².

Dans un état comme le duché de Milano donc, la multiplicité des acteurs et des combinaisons possibles donne vie à plusieurs trajectoires locales et à différents langages politiques : les agglomérations secondaires lombardes développent tout un éventail de présences et d'absences du scénario princier qui témoigne de la polyphonie politique de la constitution matérielle du duché, même à l'intérieur d'une domination à vocation unitaire.

3.1.2. *Le marquisat de Mantoue : les agglomérations secondaires d'un état d'une seule ville.*

Par rapport à Milan, le cas de Mantoue se situe à l'extrême opposé : le marquisat des Gonzaga est un petit état composé par une ville, son ancien *contado*, et une étroite ceinture territoriale acquise entre la fin du XIV^e et le début du XV^e siècle. Le territoire soumis aux marquis au XVe siècle est composé par l'ancien district épiscopal, le soi-disant *Mantovano Vecchio*, où les bourgs et les villages ne rejoignent jamais un niveau de peuplement, de richesse et d'autonomie significatif et où il n'y a presque plus de seigneuries ruraux, et les annexions récentes, le *Mantovano Nuovo*, tout au long des bornes de l'état vers Brescia et Cremona⁵³. C'est ici qu'on trouve quelques communautés bien peuplées, riches, politiquement caractérisées par une certaine autonomie parfois issue du fait que ces bourgs ont été les minuscules capitales d'anciennes seigneuries de bonne envergure. Il

⁵⁰ Sur les *condottieri*, v. M. N. COVINI, *L'esercito del duca. Organizzazione militare e istituzioni al tempo degli Sforza (1450-1480)*, Roma, 1998.

⁵¹ V. SAVY, « Costituzione e funzionamento... ».

⁵² À propos de Vigevano, v. n. 31.

⁵³ Pour l'histoire de Mantoue au Moyen Age, v. G. CONIGLIO, *Mantova. La storia*, I, *Dalle origini al 1440*, Mantova, 1958 ; L. MAZZOLDI, *Mantova. La storia*, II, *1440-1550*, Mantova 1958 ; C. MOZZARELLI, « Lo stato gonzaghese. Mantova dal 1382 al 1707 » , dans G. GALASSO dir., *Storia d'Italia*, vol. XVII, *I ducati padani, Trento e Trieste*, Torino, 1979, p. 357 – 495. Pour la domination des Bonacolsi, v. M. VAINI, *Dal Comune alla Signoria. Mantova dal 1200 al 1328*, Milano, 1988 ; pour les Gonzaga au XIV^e siècle, v. ID., *Ricerche gonzaghese (1189-inizi sec. XV)*, Florence, 1994 ; pour le XV^e siècle, v. LAZZARINI, *Fra un principe e altri stati...*

s'agit des bourgs de Castiglione delle Stiviere, Asola (qui passe à Venise en 1428), Bozzolo, Viadana, Sabbioneta : ces dernières furent les chef-lieux des seigneuries des da Dovara, Cavalcabò et da Persico, puissantes familles comtales qui entre le XIII^e au moins et le début du XV^e siècle, ont joué un rôle de premier plan en Lombardia et particulièrement à Cremona⁵⁴. C'est parmi ces communautés – caractérisées par un degré d'autonomie nouveau pour Mantova et donc plus difficiles à contrôler – que Gian Francesco, et plus tard Ludovico Gonzaga choisissent les territoires pour leurs cadets, en donnant vie à des principautés mineures destinées à survivre à l'état principal⁵⁵.

La dialectique entre la capitale et ces communautés est cependant – bien que simplifiée – la même qu'on retrouve dans le milanais : seul le résultat sera différent, étant donné qu'à Mantova le croisement multiple entre les forces qui agissent sur le territoire (les princes, les villes, les élites urbaines, les élites rurales, les communautés, les fiefs), leurs langages politiques et leurs enjeux est plus réduit. Prenons le cas de Asola, communauté rurale de la diocèse de Brescia : au XII^e siècle terre des da Casaloldo, au XIII^e elle passe alternativement des Cavalcabò à la commune de Brescia et vice versa ; au XIV^e, en plein milieu des luttes pour l'hégémonie padane, passe des Cavalcabò à Luigi Gonzaga (1335) et après aux Visconti (1351) ; elle revient aux Gonzaga entre 1391 et 1392, passe à Pandolfo Malatesta en 1405 et à nouveau aux Gonzaga en tant que portion de la dote de Paola Malatesta, épouse de Gian Francesco Gonzaga en 1414. Aux Visconti en 1419, en 1426 est occupée par les troupes vénitiennes et est cédée par la république de Venise à Gian Francesco Gonzaga en 1427 ; en 1440, la communauté se donne définitivement à Venise⁵⁶. Dans ce résumé un peu monotone des innombrables vicissitudes du bourg, plusieurs étapes sont représentées par les déditions spontanées de la communauté à l'un ou à l'autre des contendants. À chaque dédition correspondent des chapitres et des pactes qui essayent de garantir à la communauté un certain nombre de privilèges en matière judiciaire et fiscale : une relative autonomie statutaire et judiciaire ou au moins la concession d'un officier local de rang, qui a le *merum et mixtum imperium*, et des exemptions fiscales diverses. Asola au XV^e siècle contrôle un petit territoire (constitué par 11 villages). Quand, en 1426, le bourg est cédé aux Gonzague par les vénitiens, les pactes sont plus sévères qu'auparavant pour la communauté, mais l'autonomie judiciaire est maintenue, tout comme une série significative de concessions fiscales. En 1436, l'exemption des impôts indirectes qui avait été accordé pour dix ans est transformé dans la prérogative d'exiger localement les impôts en échange d'une somme de 1000 ducats par an. Il est évident qu'ici le problème d'obtenir du prince un statut de *terra separata* dans le sens milanais du terme ne se pose pas, parce que la ville à laquelle le bourg était soumis à l'époque communale ne fait pas partie du nouveau état d'appartenance, le domaine des Gonzaga : les pétitions de la communauté sont cependant les mêmes qu'on retrouve dans l'état de Milano, tout comme les réponses du prince, qui, assuré de la domination sur cette difficile agglomération, commence à cette date à réduire peu à peu ses marges d'autonomie. La trajectoire change brusquement pour Asola lorsqu'elle tombe, cette fois définitivement, sous la domination vénitienne.

Le cas de Viadana est exemplaire d'une communauté riche et bien peuplée, dominée, grâce à l'investiture impériale de Frédéric I^{er} et avec une considérable continuité, par une grande famille seigneuriale et féodale, les Cavalcabò, de 1158 jusqu'à 1415. La communauté est dotée de statuts seigneuriaux en 1198 et en 1350⁵⁷ : au moment de la dédition à Mantova, en 1415⁵⁸, il s'agit d'une

⁵⁴ V. MENANT, *Campagnes lombardes...*, ad vocem.

⁵⁵ En dernier, v. I. LAZZARINI, « Châtelains, capitaines, vicaires. Organisation territoriale et vocation militaire à Mantoue entre le XIV^e et le XV^e siècle », dans G. CASTELNUOVO, O. MATTEONI dir., *De part à l'autre des Alpes. Les châtelains des princes à la fin du Moyen Âge*, sous presse et EAD., « Un "bastione di mezo": trasformazioni istituzionali e dinamiche politiche (secc. XIV-XVIII) », dans M. A. ROMANI dir., *Storia dei mantovani*, vol. I, *L'eredità gonzaghesca*, sous presse.

⁵⁶ V. D. BERNONI, *Le ricerche su Asola*, Roma 1876 ; A. BERTOLOTTI, *I comuni e le parrocchie della provincia mantovana*, Mantova 1893 (reéd. Bologna 1984) p. 6-13 ; I. LAZZARINI, *Mantova nel Quattrocento. L'amministrazione centrale e periferica del marchesato gonzaghesco*, thèse soutenue à l'Université de Pise sous la direction de A. K. Isaacs, G. Chittolini, E. Fasano Guarini, 1987-8, p. 421-32 ; pour les pactes de dédition, v. Archivio di Stato di Mantova, Archivio Gonzaga (désormais ASMn, AG), bb. 13, 15, 16-19.

⁵⁷ V. A. PARAZZI, *Origini e vicende di Viadana e del suo distretto*, Mantova, 1893, 4 voll. ; A. CAVALCABO, *La signoria dei Cavalcabò su Viadana*, Viadana, 1931 ; U. GUALAZZINI, G. SOLAZZI, A. CAVALCABO, *Gli statuti di Cremona del MCCCXXXIX*

fleurissante seigneurie rurale – dont les seigneurs sont pourtant éliminés radicalement de la scène politique, à la suite d'événements majeurs⁵⁹ – organisée selon des normes statutaires propres et intégrée, en tant que *terra iurisdictionem separatam habens*, à l'état régional des Visconti. Les habitants de Viadana obtiennent des Gonzaga la confirmation de leur autonomie : les statuts municipaux restent valides, les officiers locaux sont élus par la communauté et par les Cavalcabò survivants, exception faite par le podestat, qui est choisi par le marquis de Mantova mais reste toutefois soumis aux statuts locaux ; le bourg semble jouir d'un statut très semblable à celui d'une *terra separata*, et ses pactes sont renouvelés en 1451 par Ludovico Gonzaga presque dans les mêmes termes qu'en 1415⁶⁰.

L'extranéité du *Mantovano Nuovo* au corp originaire de l'état des Gonzaga et la difficulté de contrôler ses bourgs peuplés et autonomes pour un prince dépourvu de la force et des espaces de manoeuvre des ducs de Milano, est probablement à l'origine du choix de découper parmi les communautés d'annexion récente les terres destinées aux cadets de la dynastie. En 1444 et en 1478, à la mort de Gian Francesco et de Ludovico Gonzaga, après une gestion collégiale du pouvoir au XIV^e siècle, et une double succession sans partage (Francesco et Gian Francesco n'avaient pas de frères), le problème de l'héritage des cadets de la dynastie est donc résolu grâce à la création de petits états mineurs pour eux⁶¹. Les agglomérations secondaires majeures du *Mantovano Nuovo* deviennent les capitales de ces petits états⁶². Au XV^e siècle, les frères des marquis détiennent leurs états en fief de l'aîné, mais au XVI^e siècle les petits princes demandent et obtiennent de l'empereur de devenir feudataires impériaux, donc immédiatement soumis à l'Empire et non plus aux ducs de Mantova⁶³. Le résultat d'une intégration difficile d'agglomérations secondaires importantes et étrangères aux traditions territoriales d'un état constitué par une seule ville et son *contado* (homogène et d'ancienne soumission), est donc l'acceptation de la part du pouvoir central d'une autonomie politique fragile mais définitive des communautés nouvelles.

3.2. Ferrara et le Montefeltro : une zone d'urbanisation plus faible et plus serré.

3.2.1. Le duché de Ferrara : « a composite state » dans une région 'invisible'.

La 'Lombardia au delà du Po'⁶⁴, c'est à dire l'Emilia, au XV^e siècle est partagée entre le duché de Milano, qui contrôle Parma et Piacenza, le marquisat/duché de Ferrara, qui a annexé Reggio et Modena, et la ville de Bologna, soumise à l'Église. Cette sous-région se caractérise au moins du XIV^e siècle par l'absence d'une organisation politique unitaire, d'un grand et fort état régional : la 'région introuvable', l'Emilia, est donc – du point de vue territorial – une sorte de grand vide de

e di Viadana del secolo XIV: contributi alla teoria generale degli statuti, Milano, 1954. Les statuts du XV^e siècle sont conservés dans la Bibliothèque de l'ASMn, mss. A 1204, A 1420.

⁵⁸ V. ASMn, AG, b. 15 : pour l'édition, v. PARAZZI, *Origini e vicende...*, vol. IV, p. 145-163.

⁵⁹ Pour les événements qui suivent la mort du duc Gian Galeazzo Visconti en 1402 à Cremona et à propos de la lutte entre les Cavalcabò et Cabrino Fondulo pour le contrôle de la ville (lutte qui se termine à la faveur de Fondulo : Andreasio Cavalcabò conduit les survivants de son lignage à Viadana ; à sa mort, les hommes de la communauté cherchent la protection des Gonzaga) v. COGNASSO, « Il ducato ... », *ad vocem*.

⁶⁰ V. ASMn, AG, b. 3369, 4 septembre 1451. Pour une reconstruction détaillée de l'histoire du bourg au XV^e siècle, v. LAZZARINI, *Mantova nel Quattrocento...*, p. 433-47.

⁶¹ À propos des règles successorales et des problèmes qu'elles posent dans les principautés de la plaine du Po, v. LAZZARINI, « I domini estensi... », p. 28-9.

⁶² V. G. AMADEI, E. MARANI, *Signorie padane dei Gonzaga*, Mantova 1982.

⁶³ Pour l'évolution au XVI^e siècle, v. les considérations générales de M. ROSA, *La cultura politica*, dans G. GRECO, M. ROSA, dir., *Storia degli antichi stati italiani*, Roma-Bari 1996, pp. 59-116, p. 86, et en détail D. FERRARI, C. MOZZARELLI, dir., *Guastalla. Il tempo dei Gonzaga*, Guastalla 1985; N. CALANI, A. LIVA, dir., *Vespasiano Gonzaga. Gli statuti del principato di Bozzolo, 1610-1633*, Mantova 1993; M. Marocchi, dir., *Castiglione delle Stiviere. Un principato imperiale nell'Italia padana (secc. XVI-XVIII)*, Roma 1996; *I Gonzaga e Novellara. Storia e geografia di una signoria padana*, Novellara 1997.

⁶⁴ Cette définition souligne la continuité de cette région avec la Lombardie actuelle : sur ce concept, v. GINATEMPO, « Le città italiane... », et G. CHITTOLINI, « I principati italiani alla fine del Medioevo », dans *Poderes publicos...*, p. 235-59, en particulier p. 244-8.

pouvoir, que les villes de Bologna et de Ferrara n'arrivent pas à combler définitivement⁶⁵. La région est fragmentée et une bonne partie des ses villes et de son territoire est comprise dans des états qui ont leur centre en dehors de ses bornes géographiques (Milano, Firenze, Mantova) : l'aire tout au long du Po est en plus caractérisée par un vigoureux particularisme seigneurial⁶⁶. Si nous passons à considérer la zone vers la mer, c'est à dire la partie orientale de l'état ferrarais, nous y trouvons les premières manifestations d'un peuplement dense et diffusé : les agglomérations secondaires n'y sont pas grandes, mais ont une longue tradition d'indépendance⁶⁷. L'état des Este est donc à bon titre un état 'composé' du point de vue territorial : il se trouve en effet à la limite d'une région – l'Italie centrale – caractérisée (partielle exception faite par la Toscana) par un modèle d'urbanisation plus faible mais en même temps plus serré par rapport à celui de la Lombardia médiévale⁶⁸.

Le marquisat – duché à partir de 1451 – des Este est composé par Ferrara et son *contado*, par le Polesine de Rovigo et par la *Romagna estense*; par Modena et Reggio et leurs districts⁶⁹. Les agglomérations secondaires – qui pourtant ne rejoignent presque jamais la richesse et le niveau de peuplement des presque-villes lombardes – y maintiennent partout un certain degré d'autonomie, mais avec des caractères très différents.

Le *contado* de Ferrara est composé par le district diocésain de la ville, par le Polesine de Rovigo et par la *Romagna estense*. Ferrara maintient un contrôle très fort sur son district qui représente, avec ses villages, le grenier de la dynastie, et qui comprend un certain nombre d'agglomérations secondaires qui font part d'autres diocèses : Massafiscaglia, Adria, Codigoro, Comacchio, Bondeno, Argenta, Melara, Cento e Pieve di Cento. Ces dernières jouissent d'un certain degré d'autonomie administrative : en particulier Adria, Argenta, Comacchio et Cento sont des véritables *terre separate*. Le Polesine de Rovigo, composé par les trois communautés de Badia, Lendinara et Rovigo, obtient aussi un statut commun et séparé à l'époque de Niccolò III^e, tout comme la *Romagna estense*, dont les bourgs de Lugo, Bagnacavallo, Massalombarda et Fusignano au moment de la définitive annexion au duché (entre 1437 et 1445) obtiennent des propres statuts. Néanmoins, dans la partie orientale du duché la faiblesse des agglomérations secondaires et l'absence d'importants noyaux féodaux (absence due aux traditions romano-byzantines de cette zone), rendent la domination des Este assez homogène⁷⁰.

Le discours se complique lorsqu'on passe à considérer les districts des villes de Modena et de Reggio : ici dès l'époque communale l'influence des villes sur leurs territoires est très réduite par la présence de forts pouvoirs seigneuriaux. Même si la politique des Este à l'égard des dynasties féodales émiliennes est moins favorable que celle des Visconti au XIV^e siècle⁷¹, il est évident que dans cette zone les villes sont les protagonistes les plus faibles de la dialectique territoriales. Cela donne beaucoup d'espace à d'autres protagonistes territoriaux, les seigneuries et les communautés. Les lignages féodaux (Fogliani, Rangoni, Gonzaga de Novellara de la branche de Feltrino, seigneur de Reggio entre 1335 et 1371, da Correggio, ou même Pio et Pico), après avoir tenté de conquérir

⁶⁵ Pour cette définition, v. en premier R. VOLPI, *Le regioni introvabili. Centralizzazione e regionalizzazione nello stato pontificio*, Bologna, 1983 : v. aussi E. FASANO GUARINI, « Modellistica e ricerca storica. Alcuni recenti studi sulle corti padane del Rinascimento », dans *Rivista di Letteratura Italiana*, 1, 1983, p. 605-34.

⁶⁶ Pour une considération globale de la région par rapport aux pouvoirs voisins et à sa fragmentation, v. CHITTOLINI, « Il particolarismo... ». V. aussi VARANINI, « L'organizzazione del distretto... », p. 189-99 (pour Ferrara, Mantova et Bologna), et p. 219-29 (pour Parma, Modena et Reggio).

⁶⁷ Sur les formes du peuplement, v. GINATEMPO, SANDRI, *L'Italia delle città...*, p. 83-9.

⁶⁸ En général, pour l'utilisation de la notion de 'composite state' dans le contexte italien, v. les considérations de M. GENTILE, « Leviatano regionale o forma-stato composita? Sugli usi possibili di idee vecchie e nuove », dans *Società e storia*, 89, 2000, p. 561-74 ; pour son application au cas ferrarais, v. FOLIN, *Rinascimento estense...*, p. 53.

⁶⁹ Sur le territoire contrôlé par les Este, du haut au bas moyen âge v. A. CASTAGNETTI, *L'organizzazione del territorio rurale nel medioevo. Circostrizioni ecclesiastiche e civili nella "Langobardia" e nella "Romania"*, Torino, 1979 ; T. DEAN, *Land and power in late medieval Ferrara. The Rule of the Este: 1350-1450*, Oxford, 1988 ; FOLIN, *Rinascimento estense...*, en particulier aux p. 50-120.

⁷⁰ FOLIN, *Rinascimento estense...*, p. 57-81 et bibliographie citée (v. en particulier pour la Romagna A. VASINA, « La Romagna estense. Genesi e sviluppo dal Medioevo all'Età Moderna », dans *Studi romagnoli*, 21, 1970, p. 47-68).

⁷¹ V. à ce propos CHITTOLINI, « Infeudazioni e politica feudale... » et « Il particolarismo... », et GAMBERINI, *La città assediata...* Pour une évaluation de la politique des Este par rapport à celle des Visconti dans le territoire de Reggio, v. GAMBERINI, « La territorialità... », p. 56-9.

l'hégémonie sur les villes plus proches, reviennent au *contado*, aux bourgs et aux *castra* du territoire, et considèrent ces communautés – qui sont parfois des gros bourgs bien peuplés, parfois des villages minuscules dans les montagnes – le cœur même de leur puissance⁷². Les agglomérations secondaires plus importantes sont les centres de Correggio, Carpi, et Mirandola, capitales des 'petites principautés' des da Correggio, des Pio et des Pico et directement soumises à l'Empire jusqu'aux premières années du XVI^e siècle⁷³. Les feudataires et leurs communautés sont et restent jusqu'au XVI^e siècles les interlocuteurs principaux des princes ; même quand leur pouvoir sur le territoire commence à s'affaiblir, cette tendance dérive directement d'une affirmation plus décisive du pouvoir du prince, plutôt que de l'établissement sur le *contado* des prérogatives des élites urbaines de Reggio ou de Modena.

Cette faiblesse originaire du contrôle urbain sur le territoire est à l'origine aussi de la vitalité des institutions communautaires. Un grand nombre d'agglomérations secondaires très hétérogènes, des quasi-villes de la plaine, non forcément soumises à une seigneurie (Brescello, Finale, San Felice, Carpi), aux petits villages de colline, obtient des statuts ruraux (à peu près quarante au XV^e siècle, contre la quinzaine de la partie orientale de l'état)⁷⁴.

Les territoires de Modena et de Reggio comprennent enfin plusieurs vallées des Appenines, aux bornes de la Toscana : les bourgs de cette zone (Carpineto ou Castelnuovo Garfagnana) et les fédérations de villages (la Garfagnana et le Frignano) jouissent d'une autonomie administrative qui arrive parfois à la presque totale indépendance, grâce à une identité commune aux origines anciennes et à une position géopolitique favorable. La Garfagnana, qui entre spontanément à faire part des états des Este entre les années 1430 et 1451 *liberali animo*, obtient des privilèges exceptionnels : avant tout l'exemption perpétuelle de tout impôt réel ou personnel, et la gestion locale de toute revenue datiaire ; la permission pour tous les hommes de porter des armes *pro eorum tutela* (unique dans tout le domaine) et la possibilité d'obtenir justice *summario, simpliciter et de plano* contre n'importe quel sujet du duché même en dehors de la Garfagnana⁷⁵. Même autonomie pour le Frignano, fédération de communautés aux origines très anciennes jamais comprise dans le *contado* de Modena et à partir de 1490 constitué en *terra separata* sous le gouvernement d'un commissaire directement dépendant du prince⁷⁶.

La structure du peuplement du duché et les formes de l'agrégation politique sous le gouvernement de la dynastie des Este justifient donc très bien l'habitude de parler du duché non comme de l'état, mais comme des états ou des domaines de la maison d'Este : la nature politique de la principauté – mixte et dynastique – est ici directement fille des caractères de longue durée de l'habitat.

⁷² Pour un examen général de ces processus, v. G. M. VARANINI, « Aristocrazie e poteri nell'Italia Centro-settentrionale dalla fine del Duecento alle Guerre d'Italia », dans R. BORDONE dir., *Le aristocrazie: dai signori rurali al patriziato*, Roma-Bari, 2004, p. 121-193, en particulier p. 182-5 ; pour un exemple claire de cette dynamique, v. un cas parmesan : GENTILE, « Giustizia, protezione, amicizia... », en particulier p. 89.

⁷³ V. en particulier sur le rapport entre les 'petits princes' et leurs capitales A. CALZONA, F. P. FIORE, A. TENENTI, C. VASOLI dir., *Il principe architetto*, Firenze, 2002 ; pour un cas récemment bien étudié, v. L. GIORDANO dir., *Carpi. Una sede principesca nel Rinascimento*, Pisa, 1999.

⁷⁴ Il faut attendre le XVI^e siècle parce que le clivage des centres locaux de pouvoir – féodaux ou communautaires – favorise les villes dominées en laissant le *contado* à la merci des patriciats urbains : v. FOLIN, *Rinascimento estense...*, p. 81-9 et 94-111 ; pour un répertoire des statuts de la région, v. A. VASINA dir., *Repertorio degli statuti comunali emiliani e romagnoli, secoli XII-XVI*, Roma, 1997-9. Pour une confrontation avec la géographie, bien plus pauvre, des statuts ruraux lombards, v. CHITTOLINI « La validità degli statuti... » .

⁷⁵ FOLIN, *Rinascimento estense...*, p. 111-113 ; ID. « Il sistema politico estense fra mutamenti e persistenze (secoli XV - XVIII) », dans *Società e storia*, 77, 1997, p. 505-49, en particulier p. 132. V. aussi *La Garfagnana dall'epoca comunale all'avvento degli Estensi*, Modena, 1998.

⁷⁶ V. les classiques A. SORBELLI, *Il comune rurale nell'Appennino emiliano nei secoli XIV-XV*, Bologna, 1910 et surtout G. SANTINI, *I comuni di valle nel Medioevo. La costituzione federale del Frignano*, Milano, 1960 (mais aussi G. C. MOR, « "Universitas vallis" : un problema da studiare relativo alla storia del comune rurale », dans *Miscellanea in onore di R. Cessi*, Roma, 1958, vol. I, p. 103-9) ; plus récemment, FOLIN, *Rinascimento estense...*, p. 113-5.

3.2.2. Un état d'agglomérations secondaires : le Montefeltro.

Pour en terminer avec notre enquête, il faut arriver jusqu'aux états de l'Eglise⁷⁷ : nous sommes presque au delà des frontières de la région choisie, mais l'exemple du Montefeltro nous renseigne sur une principauté assez différente du point de vue des structures du peuplement par rapport à celles qu'on a vu jusqu'ici⁷⁸. La géographie politique de cette zone, qui comprend un territoire d'environ 2.800 km carrés (équivalent donc au *contado* d'une ville lombarde) est caractérisée par un habitat urbain ou sémi-urbain très menu et serré. Le territoire comprend quelques centres à dignité urbaine, Gubbio, Urbino, Cagli, Fossombrone et San Leo : il s'agit de *civitates* qui, à l'égard des structures urbaines de la plaine du Po, n'ont que les dimensions des quasi-villes lombardes (on a parlé, à leur égard, de "micro-villes")⁷⁹. Parmi les petits *contadi* de ces villes (qui vont des 350 km carrés de celui d'Urbino, la capitale, aux 100 km carrés de celui de Fossombrone, au cas-limite de S. Leo, siège épiscopal et forteresse sans territoire), des vastes aires fractionnées dans une multiplicité de districts mineurs (le Montefeltro, ou la Massa Trabaria) qui tournent autour d'un *castrum* ; des agglomérations secondaires d'ancienne autonomie ; plusieurs seigneuries *ex immemorabili possessione*⁸⁰. L'absence d'un centre urbain principal conditionne l'évolution territoriale de l'état des Montefeltro : cette région ne fait l'objet que d'une réorganisation territoriale tardive, entre la fin du XIV^e et le milieu du XV^e siècle, sous l'hégémonie d'une dynastie de seigneurs et de *condottieri* papaux dont le plus célèbre est Federico II, duc en 1472⁸¹. Le titre ducal obtenu du pape donne aux ducs des prérogatives moins solides des titres impériaux équivalents : les concessions pontificales sont temporaires et prévoient des obligations précises et un certain droit de supervision du pape du point de vue législatif, fiscal et juridictionnel. L'absence d'une ville dominatrice en outre permet la survie de nombreuses traditions locales d'autonomie, régulièrement confirmées par les pactes de dédition aux Montefeltro stipulés tout au long du XV^e siècle⁸². Le duché d'Urbino est donc une principauté pratiquement sans villes : il se compose d'un système d'agglomérations secondaires qui, avec leurs privilèges et leurs statuts, ont trouvé une unité dynastique sous la domination d'une famille seigneuriale locale, qui essaie de créer une capitale à Urbino, ville choisie comme résidence ducal et re-bâtie selon un ambitieux projet princier autour des années 1470⁸³.

⁷⁷ V. M. CARAVALE, « Lo stato pontificio da Martino V a Gregorio XIII » dans M. CARAVALE, A. CARACCIOLLO, *Lo stato pontificio da Martino V a Pio IX*, dans G. GALASSO dir., *Storia d'Italia*, vol. XIV/1, Torino, 1978, p. 1-372 et, pour les rapports entre le gouvernement pontifical et les villes, S. CAROCCI, « Governo papale e città nello stato della Chiesa. Ricerche sul Quattrocento », dans *Principi e città...*, p. 151-224.

⁷⁸ V. J.-C. MAIRE VIGUEUR, « Guerres, conquêtes du contado et transformations de l'habitat en Italie centrale au XIII^e siècle », dans A. BAZZANA dir., *Castrum 3: guerre, fortification et habitat dans le monde méditerranéen au Moyen Âge*, Madrid-Roma, 1988, p. 271-8; en général sur les caractères de l'urbanisation de la région, v. GINATEMPO, SANDRI, *L'Italia delle città...*, p. 117-28.

⁷⁹ V. en général sur le duché les volumes G. CERBONI BAIARDI, G. CHITTOLINI, P. FLORIANI, dir., *Federico da Montefeltro. Lo Stato, le arti, la cultura*, 3 voll., Roma, 1985, et en particulier, par rapports aux thèmes qui nous intéressent ici, G. CHITTOLINI, « Su alcuni aspetti dello Stato di Federico », p. 61-102 (maintenant dans ID., *Città, comunità e feudi...*, avec le titre de « Città, terre e castelli nel ducato di Urbino al tempo di Federico da Montefeltro » p. 181-210 : nos citations viennent de ce texte) en particulier aux p. 200-4 pour une description analytique des habitats ; sur la structure du peuplement, v. B. G. ZENOBI, « I caratteri della distrettuazione di antico regime nella Marca Pontificia » dans R. PACI dir., *Scritti storici in memoria di Enzo Piscitelli*, Padova, 1982, p. 61-106 et plus en général, P. JANSEN, « Qu'est ce que qu'une petite ville en Italie à l'époque médiévale? Les critères fournis par les Constitutionnes Egidiennes des Etats » dans J.-P. POUSSOU, P. LOUPES, Paris 1987, p. 15-28. V. CHITTOLINI, « Per una geografia dei contadi », p. 8-9, 14.

⁸⁰ V. CHITTOLINI, « Città, terre, castelli... », p. 181-3 ; v. aussi, pour une période plus tardive, G. B. ZENOBI, *Dai governi larghi all'assetto patriziale. Istituzioni e organizzazione del potere nelle città minori della Marca dei secoli XVI-XVIII*, Urbino, 1979, p. 13-5 et R. MOLINELLI, *Città e contado nella Marca pontificia in età moderna*, Urbino, 1984, p. 13-4.

⁸¹ V. G. FRANCESCHINI, *I Montefeltro*, Milano, 1970 ; CHITTOLINI, « Città, terre, castelli... », p. 185-96.

⁸² V. G. DE VERGOTTINI, « Note per la storia del vicariato apostolico durante il secolo XIV », dans *Scritti di storia e diritto in onore di Carlo Calisse*, Milano, 1939, vol. III, p. 339-65 ; pour une confrontation, v. les prérogatives des Malatesta : P. JONES, *The Malatesta of Rimini and the Papal State. A Political History*, Cambridge, 1974, p. 268-89. Sur tout cela, CHITTOLINI, « Città, terre, castelli... », p. 196-200.

⁸³ Le thème de l'invention de la capitale à Urbino pendant l'âge de Federico da Montefeltro a fait l'objet de nombreuses recherches importantes : il nous suffit de rappeler ici en général pour une mise à point bibliographique récente *Il principe architetto...*, et pour une analyse comparative P. BOUCHERON, « *Non domus ista sed urbs*: palais princiers et

Nous avons ici le modèle à la fois d'une micro-région à l'urbanisation faible, et d'une principauté fragmentée, polycentrique et fragile, organisée sur la base de la soumission des différents composants à une dynastie non urbaine qui n'arrive pas à modifier durablement les cadres de l'habitat⁸⁴.

Conclusion

De ce cadre panoramique un peu rapide, on peut ipotiser en général que pour définir la position juridique et le rôle politique d'une agglomération secondaire dans le contexte territorial d'une principauté de l'Italie du nord au bas Moyen Âge il faut avant tout croiser deux séries d'éléments. D'une part, la nature du peuplement du territoire de référence par rapport au milieu géographique : la présence ou moins de villes (anciennes ou nouvelles, peuplées et éloignées les unes des autres ou petites et serrés) ; les dimensions et la structure matérielle des agglomérations secondaires (quasi-villes, villages, bourgs, châteaux) ; la nature politique et juridique de ces habitats (communautés de plaine, de montagne, centres de seigneuries). De l'autre, les hiérarchies politiques de l'état dont elles viennent de faire partie, c'est à dire la force des différents protagonistes de la dialectique territoriale locale à un moment donné. Chaque situation spécifique – la présence d'agglomérations secondaires qui jouent avec plus ou moins de succès la charte de la séparation des villes communales et de la dépendance directe du prince ou même de l'empereur, ou qui préfèrent la soumission à une dynastie féodale plutôt qu'au prince, ou qui préservent soigneusement un statut presque homologue à celui des micro-villes de la région, en contractant tout le temps les formes de leur dédition – ressort de la combinaison multiple de ces facteurs, étroitement liée aux événements et aux équilibres socio-politiques, tout au long d'une chronologie différenciée.

environnement urbain au Quattrocento (Milan, Mantoue, Urbino) », dans P. BOUCHERON, J. CHIFFOLEAU dir., *Les palais dans la ville. Espaces urbains et lieux de la puissance publique dans la Méditerranée médiévale*, Lyon, 2004, p. 249-84.

⁸⁴ Chittolini souligne les similitudes entre le duché d'Urbino et les seigneuries des Malatesta en Romagna et des Monferrato en Piemonte : v. CHITTOLINI, « Per una geografia... », p. 15.